

**Département du Haut-Rhin**

**VILLE DE ROUFFACH**

-----

**PROCES - VERBAL**

de la séance du conseil municipal du **mardi 2 octobre 2018**

-----

Le mardi deux octobre deux mille dix-huit à 19 heures 15, le conseil municipal de Rouffach s'est réuni en séance ordinaire à la mairie.

**Sous la Présidence de :**

M. TOUCAS Jean-Pierre, Maire

**Membres présents :**

M. SCHMITT Gilbert, Mme BOLLI Nadine, M. BANNWARTH Christophe, M. KAMMERER Jean-Philippe, Mme FINANTZ Élise, Mme LECHLEITER Joëlle, M. GUTLEBEN Jean-Marie, Mme MULLER Odile (*à partir du point 6*), M. LOEWERT Daniel, Mme BARBAGELATA Françoise, M. ABRAHAM Luc, Mme GUEBEL Sandra, Mme GARDON Perrine, Mme SUHR Perrine, M. HARTMANN André, M. STORRER Lucien, M. OTT Hubert, M. MIKEC Christophe, M. BRENGARTH Stéphane.

**Membres absents excusés :**

M. VUILLEMIN Jean-Claude donne procuration à M. BANNWARTH Christophe  
M. LUTHRINGER Jean-Pierre donne procuration à M. SCHMITT Gilbert  
M. SAUTER Vincent donne procuration à Mme GUEBEL Sandra  
Mme SCHLEGEL Yvette donne procuration à M. GUTLEBEN Jean-Marie  
M. STAAD Mathieu donne procuration à Mme BOLLI Nadine  
M. MARINO Antoine donne procuration à M. MIKEC Christophe  
Mme ZIMMERMANN Laurence donne procuration à M. OTT Hubert

Mme BLAISON Annie, trésorière

**Assistent également :**

Mme PARIS Patricia, Directrice Générale des Services

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 26 septembre 2018. Il salue les élus présents, Mme PARIS Patricia, Directrice Générale des Services, le public et la presse.

**Ordre du jour :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2018
3. Rapport des commissions
4. Information sur les actes passés en application des délégations données au Maire
5. Rapport annuel sur l'eau - Année 2017
6. Rapport annuel sur l'assainissement - Année 2017
7. Rapport annuel du Syndicat Mixte de Traitement des Eaux Usées de le Région des Trois Châteaux - Année 2017
8. Décision modificative n° 1 du budget
9. Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté par la commune de Osenbach
10. Approbation de la modification simplifiée n° 6 du Plan Local d'Urbanisme
11. Acte administratif de constitution de servitude foncière - Pose de piézomètres
12. Agrément d'un permissionnaire pour le lot de chasse n°7
13. Modification du temps de travail de quatre Agents Territoriaux Spécialisés
14. Avenants relatifs à la garantie des prêts de Colmar Habitat
15. Attribution d'une subvention pour le projet Europ'Raid
16. Modification du seuil de mise en recouvrement des créances non fiscales
17. Divers

**POINT N° 1**  
**Désignation du secrétaire de séance**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séance et conformément aux pratiques antérieures, il est proposé de désigner la Directrice Générale des Services, Mme Patricia PARIS.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation de Madame Patricia PARIS, Directrice Générale des Services, en qualité de secrétaire de séance.**

**POINT N° 2**  
**Approbation du procès-verbal de la séance**  
**du 26 juin 2018**

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2018 a été distribué à tous les membres.

Aucune observation n'a été enregistrée. Il est proposé de l'approuver.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve le procès-verbal ;**
- **signe le registre des délibérations.**

## **POINT N° 3**

### **Rapports des Commissions**

#### **A. Commission des travaux, de la circulation routière et de la sécurité publique**

M. Christophe BANNWARTH, adjoint au Maire, rappelle qu'elle s'est réunie à plusieurs reprises durant l'été pour examiner les dossiers relatifs aux travaux.

#### **Chantier rue de la Poterne/Ecoles**

Les travaux de cette quatrième phase sont désormais terminés ; les opérations préalables à la réception ont été faites et quelques reprises restent à faire au niveau du pavage.

Un essai est en cours pour mettre la rue de la Poterne en zone piétonne. Un bilan sera fait avec les riverains et le conseil municipal sera informé du résultat de cet essai.

#### **Réfection des couloirs et des cages d'escaliers de l'école élémentaire Xavier Gerber**

La commission s'est rendue sur place et a pu constater que les travaux réalisés sont de qualité. Elle a aussi visité la BCD qui a entièrement été rénovée par les agents de la ville.

#### **Chantier de la Piscine**

Les travaux de démolition ont débuté fin août et se sont achevés cette semaine. Le bâtiment a été déconstruit et certains matériaux vont connaître une seconde vie. Un itinéraire sécurisé a été mis en place pour l'accès au groupe scolaire.

La commission se réunira tous les lundis à 14h.

Dans le même secteur, la démolition du bâtiment logement du groupe scolaire est en cours dans le cadre du chantier mené par la CCPAROVIC pour la construction d'accueil de loisir jeune.

Enfin, la commission a été informée de l'abattage en urgence fin août de plusieurs épiceas à proximité du club-house de tennis. Ils étaient atteints par les scolytes qui se développent sous l'écorce. Le chantier a été suivi par M. Large de l'ONF.

#### **Chantiers à venir :**

##### **- Construction des gradins au terrain de football**

Démarrage dans les prochaines semaines

##### **- Réfection du chemin du Vignoble « Hartweg » - pose de dalles gazon**

Démarrage possible après le 15 octobre 2018

##### **- Réfection du chemin de Gundolsheim**

Démarrage possible après le 15 octobre 2018

**- Réfection de la piste d'athlétisme**

Démarrage 2<sup>ème</sup> quinzaine d'octobre

**- Mise en œuvre de l'éclairage led dans les rues du centre-ville (134 points lumineux)**

Démarrage cet automne

**B. Commission des jeunes**

Mme Nadine BOLLI, adjointe au Maire, rappelle qu'elle s'est réunie le **16 juin 2018** pour la mise en page du livret « Notre visite à la mairie et aux ateliers municipaux » et pour effectuer le bilan de l'année.

Ce livret a été présenté aux élèves de l'école élémentaire Xavier Gerber et de l'Institut St Joseph le 28 septembre 2018.

La commission propose également une nouvelle séance gratuite de cinéma avec la projection du film « Papa ou maman » à la salle polyvalente le 7 octobre 2018 à 17h00.

Enfin, la commission des jeunes fêtera ses 25 ans d'existence le 20 octobre à 17h00 à la salle polyvalente.

**C. Commission réunies**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, rappelle qu'elles se sont réunies le **25 septembre 2018**. Tous les points sont repris à l'ordre du jour.

**Le conseil municipal prend connaissance, sans observation, de l'ensemble de ces rapports qui peuvent être suivis d'effet.**

**POINT N° 4**  
**Information sur les actes passés en application**  
**des délégations données au Maire**

**M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, informe les élus :**

**1 - Marchés**

**Accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de l'Eglise Notre-Dame**

Cabinet d'architecture Richard Duplat – St-Cyr l'Ecole

Montant : Etude de diagnostic : 16 861 € HT

Taux de maîtrise d'œuvre : de 9,60 % à 7,70 % (selon le montant des travaux)

**Marché de démolition et de reconstruction du bâtiment « vestiaires » de la piscine**

Les lots suivants, infructueux à l'issue de la première consultation, ont été attribués :

Lot n° 4 : Charpente métallique  
Entreprise Muller Rost - Wettolsheim  
23 359 € HT

Lot n° 8 : Menuiserie bois  
LIGNE BOIS - Ungersheim  
48 733,44 € HT

Il reste un lot à attribuer.

**Construction des gradins au terrain de football**

Entreprise Thierry Muller – Richwiller

Montant : 58 157,40 € HT

**Réfection du chemin du Vignoble « Hartweg » - pose de dalles gazon**

Entreprise Eurovia – Colmar

Montant : 48 494,00 € HT

**Réfection du chemin de Gundolsheim**

Entreprise Colas – Ste Croix en Plaine

Montant : 44 613,84 € HT

**Réfection de la piste d'athlétisme**

Entreprise Revet Sport – Charnoz sur Ain

Montant : 63 735,00 € HT

**Rénovation de l'éclairage public – passage en led dans les rues du centre-ville  
(134 points lumineux)**

Entreprise ETPE – Steinbrunn

Montant : 117 395,78 € HT

**Mobilier pour la BCD de l'école élémentaire Xavier Gerber**

Prestataire : UGAP pour un montant de 10 498,70 €HT.

**2- Location des chambres à l'Ancien Hôtel de Ville**

6 chambres ont été mises en location à des étudiants du lycée de Rouffach pour un montant de 214€/mois.

**Le conseil municipal prend acte, sans observation, de ces informations.**

**POINT N° 5**  
**Rapport annuel sur l'eau - Année 2017**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, rappelle que le Code Général des Collectivités Locales (CGCT) impose par son article L2224-5 et suivants, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D. 2224-7 du CGCT, le rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L 213-2 du code de l'environnement (le SIPSEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le rapport annuel a été établi principalement à partir des éléments transmis par l'entreprise Suez délégataire du service public de distribution de l'eau potable dans son rapport annuel 2017.

Mme Joëlle LECHLEITER, adjointe au Maire, présente les principaux éléments du bilan de l'année :

1 598 clients (actifs) sont desservis, (1 607 clients en 2016).  
1 598 branchements (1 606 en 2016) ; 1 706 compteurs (1 698 en 2016)

Volume d'eau brute prélevé : 289 794 m<sup>3</sup> (296 423 m<sup>3</sup> en 2016)  
Volume d'eau potable produit : 285 595 (294 213 en 2016), dont 238 424 m<sup>3</sup> pour les besoins de la commune hors hôpital.  
Le volume d'eau facturé est de 210 682 m<sup>3</sup>, contre 215 040 m<sup>3</sup>.  
Le rendement du réseau est de 90,57% (contre 86,4 % en 2016).

Le réseau totalise 30,7 kilomètres de canalisation.

100 % des analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées sous contrôle de l'ARS et par l'IPL, sont conformes.

Le prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 1,81 € TTC (1,80 au 01/01/2017), hors assainissement pour une facture de 120 m<sup>3</sup>.  
0,322 € HT/m<sup>3</sup> reviennent à la collectivité pour l'entretien du réseau.

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, présente les **éléments budgétaires** :

**Compte annuel de résultat d'exploitation**

Le résultat avant impôt est de - 36 626 € (- 4 190 € en 2015 ; - 18 430 € en 2016)

Reversement du délégataire à la collectivité : 88 722,26 €, correspondant à la redevance part communale. (106 183,76 € en 2016).

### **Financement des investissements**

Montant financier H.T des travaux engagés en 2017 :	101 602,05 €
Montant des contributions du budget général :	0 €
Emprunt :	200 000 €

### **Etat de la dette du service**

Encours de la dette au 31 décembre 2016 (montant restant dû en €) : 192 136,70 €

Montant remboursé durant l'exercice 2017 : 36 642,88 €

- dont en capital : 28 602,02 €

- dont en intérêts : 8 040,86 €

Encours de la dette au 31 décembre 2017 : 363 534,68 €

### **Amortissements**

Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 79 117,95 € ; en augmentation car l'amortissement de la tranche 2 des travaux des rues annexes du centre-ville a commencé.

Mme Joëlle LECHLEITER, adjointe au Maire présente le **bilan 2017** et les **projets de travaux 2018** :

### **Travaux 2017**

- Branchements renouvelés : 28 (principalement les rues Callinet, Ris)

### **Réseau**

- Rue Callinet : remplacement de la conduite d'eau
- extension du réseau : rue des Violettes, 19ml en fonte DN 100
- poteaux d'incendie : 2 nouveaux rue Ris, chemin du Waldweg et renouvellement rue Callinet et pose de plusieurs d'hydrants
- pose de 15 prélocalisateurs de fuite permanents

### **Projets 2018**

- Remplacement du réseau et des branchements rue de la Poterne et rue des Ecoles

### **Annexes**

Le rapport comporte en annexe une synthèse réglementaire et les fiches de l'Agence Régionale de la Santé.

Une synthèse a été jointe à l'ordre du jour.

**Les commissions réunies, en séance du 25 septembre 2018, ont émis un avis favorable, sans observation particulière.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **adopte le rapport qui sera joint à la présente délibération, et dont la publication réglementaire sera également assurée au travers de la plateforme EauFrance.**

**POINT N° 6**  
**Rapport annuel sur l'assainissement - Année 2017**

*Mme Odile Muller arrive en séance.*

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, rappelle que le Code Général des Collectivités Locales (CGCT) impose par son article L2224-5 et suivants, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D. 2224-7 du CGCT, le rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L 213-2 du code de l'environnement (le SIPSEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le rapport annuel a été établi par les services de la ville qui gèrent en régie directe le service assainissement.

Le service public de l'assainissement a pour mission la collecte des eaux usées, leur évacuation en réseau en direction de la station d'épuration du Syndicat Mixte pour le Traitement des Eaux Usées de la Région des Trois Châteaux (SMITEURTC) à Eguisheim, Le rapport communal porte sur la partie transport et collecte des eaux usées ; le réseau intercommunal et la station de traitement des eaux usées sont gérés par le SMITEURTC.

Le réseau d'assainissement est majoritairement de type unitaire ; sa longueur est de 25 km. Il est équipé de 4 déversoirs d'orages et de 3 stations de relevage.

### **Exploitation**

L'entretien du réseau est assuré par le service technique de la ville avec l'assistance des prestataires privés pour les travaux de curage du réseau et des tabourets siphons.

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire présente les **éléments financiers** du rapport :

### **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

#### **Montants financiers**

Les montants financiers H.T des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire s'élèvent à 244 594,93 € H.T

Un emprunt de 400 000 € a été souscrit.

## **Etat de la dette du service**

### **L'encours de la dette fait apparaître les valeurs suivantes :**

Encours de la dette au 31 décembre 2016 (montant restant dû en €) : 1 491 602,22 €

Montant remboursé durant l'exercice 2017	247 693,09 €
- dont en capital	199 828,90 €
- dont en intérêt	47 864,19 €

Encours de la dette au 31 décembre 2017 (montant restant dû en €) : 1 691 773,32 €

## **Amortissements**

Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements est de 170 829,22 €; en augmentation, car l'amortissement de la tranche 2 des travaux des rues annexes du centre-ville a commencé.

Le budget assainissement présente une solde d'exploitation de 428 054,45 € et un solde de 54 198,50 € en investissement.

Le versement de la participation au SMITEURCT s'élève à 353 427,07 € en 2017.

### **Pour mémoire, les redevances d'assainissement 2017 ont été les suivantes :**

- Redevance communale 0,7622€ /m<sup>3</sup>
  - Redevance nouvelle STEP : 1,50 € en 2017 (1,40 € en 2016)
  - Redevance pour l'Agence de l'eau : 0,2330 € (Modernisation des réseaux de collecte)
- Au total 2,4952€ /m<sup>3</sup>

M. Christophe BANNWARTH-PROBST, adjoint au Maire, présente **le bilan 2017** et les **projets de travaux 2018** :

9 nouveaux branchements ont été réalisés

## **Bilan**

- Remplacement du collecteur principal d'assainissement ainsi que des branchements individuels dans les rues Callinet et Ris : nouvelles conduites sur 490 ml, en fonte pour la rue Callinet et en PVC pour la rue Ris ;
- Entretien du réseau des eaux pluviales ZA Est (10 T de sables et graviers ont été collectés et traités) ;
- Campagne préventive de maintenance des réseaux d'eaux usées ;
- Entretien, curage des tabourets siphons et des dessableurs ;
- Etudes et diagnostics du système d'assainissement, initiés par le SMITEURCT, en cours.

### **Projets 2018 :**

- Poursuite du programme pluriannuel de renouvellement du réseau d'assainissement des rues annexes du centre-ville : en 2018, sont concernées les rues de la Poterne et des Ecoles ;
- Poursuite des études sur le système d'assainissement en partenariat avec le SMITEURTC et le cabinet Artelia ;
- Interventions préventives sur le réseau : des opérations de curage du réseau et des déversoirs d'orage seront menées.

Une synthèse a été jointe à l'ordre du jour.

**Les commissions réunies, en séance du 25 septembre 2018, ont émis un avis favorable au rapport, sans observation particulière.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **adopte le rapport qui sera joint à la présente délibération, et dont la publication réglementaire sera également assurée au travers de la plateforme EauFrance.**

**POINT N° 7**  
**Rapport annuel du Syndicat Mixte de Traitement des Eaux Usées de la Région  
des Trois Châteaux - Année 2017**

Christophe BANNWARTH, adjoint au Maire, rappelle qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel d'activité du Syndicat Mixte de Traitement des Eaux Usées de la Région des Trois Châteaux (SMITEURTC) est communiqué chaque année au conseil municipal de chaque commune membre. Le SMITEURTC gère le réseau intercommunal et la station de traitement des eaux usées. Le rapport est également publié sur la plateforme EauFrance.

La station d'épuration et le réseau intercommunal sont exploités par Suez, et le prestataire de compostage est l'entreprise Agrivalor.

Il est à noter que le SMITEURTC a engagé une étude diagnostic du réseau et des installations d'épuration afin d'améliorer le service. (recherche des eaux claires parasites présentes dans le réseau ; étude pour la mise en place d'un système de traitement au H<sub>2</sub>S (sulfures d'hydrogène) afin de réduire les nuisances olfactives relevées sur le réseau du syndicat).

Le tarif 2017 s'élève à 1,50 €/m<sup>3</sup> (1,40 € en 2016)

**Les commissions réunies, en séance du 25 septembre 2018, ont été informées de la mise à disposition du rapport d'activité 2017.  
Elles ont pris connaissance de ce rapport, sans observation particulière.**

**Le conseil municipal a pris connaissance de ce rapport, sans observation.**

**POINT N° 8**  
**Décision modificative n° 1 du budget**

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, informe les élus que la décision modificative concerne l'amortissement de la subvention de la Région pour le chemin d'accès au terrain d'aéromodélisme pour 690 €, d'une part, et celle de matériel de bureau et informatique pour 2 380 €, d'autre part.

**Section d'investissement :**

Dépenses	
Chapitre 040 - C/13912	+ 690,00 €
Recettes	
chapitre 040 - C/28183	+ 2 380,00 €
chapitre 021	- 1 690,00 €

**Section de fonctionnement :**

Dépenses	
chapitre 023	- 1 690,00 €
chapitre 042 - C/6811	+ 2 380,00 €
Recettes	
chapitre 042 - C/777	+ 690,00 €

**Les commissions réunies, en séance du 25 septembre 2018, ont émis un avis favorable unanime à cette proposition de modification des écritures comptables.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve la décision modificative N°1 du budget primitif 2018 de la ville ;**
- **autorise le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.**

**POINT N° 9**  
**Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté**  
**par la commune d'Osenbach**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, informe les élus que le conseil municipal d'Osenbach, par délibération du 2 juillet 2018, a arrêté le projet de PLU.

Le dossier a été transmis à la ville pour avis. L'examen du projet, consultable en mairie, n'amène pas de remarques particulières.

**Les commissions réunies, en séance du 25 septembre 2018, ont émis un avis favorable unanime au PLU.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de PLU de la commune d'Osenbach.**

**POINT N° 10**  
**Approbation de la modification simplifiée n° 6 du Plan Local d'Urbanisme**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, rappelle que par délibération du 27 mars 2018 le conseil municipal a engagé la procédure de modification simplifiée du PLU qui vise à :

- rectifier une erreur matérielle sur la Carte des Protections Historiques, rue du Vignoble, car le tracé des Anciens Remparts est erroné ;
- modifier le règlement du sous-secteur AUhl situé à l'extrémité de la rue de Bâle en périphérie Est de l'agglomération en supprimant la disposition limitant la longueur maximale des impasses et en simplifiant les dispositions relatives au mode d'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques et la réglementation des clôtures.

Bilan de la mise à disposition :

La consultation du public s'est déroulée du 4 juin 2018 au 6 juillet 2018 à la mairie de Rouffach.

Les modalités de mise à disposition du public ont été portées à la connaissance de la population par une mention dans les annonces légales des journaux « L'Alsace » et « DNA » diffusés dans le département, ainsi que sur le site internet de la commune.

Un affichage a été effectué en mairie pendant toute la durée de la consultation.

Le dossier a été notifié à l'ensemble des personnes publiques associées (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, SCoT, chambres consulaires...).

La mise à disposition du public n'a donné lieu à aucune remarque.

En ce qui concerne les personnes publiques associées, la Direction Départementale des Territoires (DDT) a demandé de :

- rectifier l'intitulé relatif à l'erreur matérielle pour préciser qu'il s'agit du tracé de l'espace non constructible au droit des remparts qu'il convient de modifier et non le tracé des remparts ;
- d'accompagner par une Orientation d'Aménagement Particulière (OAP) les modifications réglementaires relatives au sous-secteur AUhl.

La CCI a également émis des remarques quant aux dispositions réglementaires modifiées du sous-secteur AUhl.

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-45 à L153-48 ;

**VU** le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14 décembre 2010 ;

**VU** les avis émis par les personnes publiques associées et les résultats de la mise à disposition du public,

**Considérant la nécessité :**

- de procéder à une rectification d'une erreur matérielle en régularisant, au plan de protection, le tracé des espaces inconstructibles au droit des remparts, rue du Vignoble ;
- d'apporter des modifications ponctuelles au règlement du sous-secteur AUhl situé à l'extrémité de la rue de Bâle en périphérie Est de l'agglomération afin de permettre la mise en œuvre d'opérations à vocation d'habitat de manière organisée, notamment dans le cadre de permis d'aménager, en :
  - supprimant la disposition limitant la longueur maximale des impasses, fixée à 50 mètres (article AU 3), tout en maintenant le principe d'une place de retournement ;
  - réexaminant le mode d'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques (article AU 6) ;
  - simplifiant la réglementation des clôtures (article AU 11) ;
  - précisant les règles de plantation (article AU 13).

**Les commissions réunies, en séance du 25 septembre 2018, ont pris connaissance du bilan de la concertation et ont émis un avis favorable unanime à l'approbation de la modification simplifiée n° 6 du Plan Local d'Urbanisme.**

**Considérant** la pertinence des remarques de la DDT dont il convient de tenir compte.

**Considérant** que la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente ;**
- **dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;**
- **dit que le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public en mairie et en Préfecture du Haut-Rhin aux jours et heures habituels d'ouverture ;**
- **dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.**

La présente délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé sera transmise au Préfet du Haut-Rhin ainsi qu'au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Thann-Guebwiller.

**POINT N° 11**  
**Acte administratif de constitution de servitude foncière**  
**Pose de piézomètres**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, précise que la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG), porteuse de la Mission Eau du bassin versant de Guebwiller, est maître d'ouvrage pour l'étude hydrogéologique portant sur les deux captages prioritaires d'eau potable alimentant la ville de Rouffach et les habitants de Westhalten, Osenbach et Soultzmatt. Dans ce cadre, afin d'améliorer les connaissances sur ce secteur, trois piézomètres de 15 mètres de profondeur seront installés sur des parcelles communales.

Il est proposé d'instituer une servitude foncière, à titre gratuit, pour l'implantation de ces trois piézomètres de 15 mètres de profondeur, sur les parcelles communales par la Communauté de Communes de la Région Guebwiller, à savoir :

- 1) Le long du Quierenbach lieu dit « Ober befand » à côté de la parcelle 418 section 2,
- 2) Section n°64, parcelle 150,
- 3) Le long de l'Ohmbach, lieu dit « Buehn » à côté de la parcelle 571 section 2.

Le projet d'acte administratif a été joint à l'ordre du jour.

**Les commissions réunies, en séance du 25 septembre 2018, ont émis un avis favorable unanime.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve l'acte administratif instituant la servitude ;**
- **autorise M. le Maire à signer l'acte et tout document se rapportant à la présente délibération.**

**POINT N° 12**  
**Agrément d'un permissionnaire pour le lot de chasse n°7**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, rappelle que conformément au cahier des charges type des chasses communales pour la période 2015/2024, l'adjudicataire du lot de chasse n°7 (Association AC Alsace) a demandé l'agrément d'un permissionnaire, en la personne de M. Jacques-Alain LEHMANN.

Toutes les instances ont été saisies d'une demande d'avis.

Aucun avis défavorable n'a été formulé.

**Les commissions réunies, en séance du 25 septembre 2018, ont émis un avis favorable unanime à cet agrément.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve l'agrément d'un permissionnaire : M. Jacques-Alain LEHMANN ;**
- **autorise le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.**

**POINT N° 13**  
**Modification du temps de travail de quatre Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) à temps non complet**

M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, informe les élus que compte tenu de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018 avec le retour à la semaine de quatre jours dans les écoles et la fin des activités du Pass'découverte, il convient d'adapter le temps de travail de 4 ATSEM.

En accord avec le personnel concerné, la durée du temps de travail passe ainsi de 31h34 par semaine (90,22% d'un temps complet), instauré par délibération du 2 juillet 2013, à 28h48 (82,27% d'un temps non complet).

La modification du temps de travail n'excède pas 10% du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

**Les commissions réunies, en séance du 25 septembre 2018, ont émis un avis favorable unanime à cette modification.**

**Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **adopte la proposition de M. le Maire de fixer le temps de travail de 4 ATSEM à 28h48 / semaine ;**
- **modifie ainsi le tableau des emplois ;**
- **dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.**

**POINT N° 14**  
**Avenants relatifs à la garantie des prêts de Colmar Habitat**

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, précise que Colmar Habitat informe la ville qu'elle a renégocié sa dette auprès de la Caisse des dépôts et consignations. L'organisme sollicite la ville, en tant que garant du prêt initial, afin qu'elle réitère sa garantie pour le remboursement des Lignes du Prêt Réaménagées et qu'elle approuve l'avenant qui en découle.

Le montant du prêt garanti s'élève à 407 163,96 €.

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des conditions territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Article 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du(des) prêt(s) réaménagé(s).

Article 2 :

Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites) Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75 %.

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

**Les commissions réunies, en séance du 25 septembre 2018, ont émis un avis favorable unanime à cette proposition.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexes à la présente délibération, initialement garantis par la commune de Rouffach ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document se rapportant à la présente délibération.**

**POINT N° 15**  
**Attribution d'une subvention pour le projet Europ'Raid**

Mme Nadine BOLLI, adjointe au Maire, informe les élus qu'un étudiant, originaire de Rouffach (Guillaume Dippert) a sollicité une subvention de la ville pour un projet d'Europ'Raid, réalisé dans le cadre des études d'ingénieurs à l'école polytech d'Orléans avec l'association « Les Poly' Routeurs ».

Il s'agit d'un raid sportif, culturel et solidaire. L'itinéraire rallie 20 pays, 10 capitales européennes pour 10 000 km parcourus en Peugeot 205. L'Europ'Raid permet également d'apporter des fournitures scolaires et des équipements sportifs aux écoles isolées d'Europe de l'Est.

A l'instar des décisions analogues antérieures, il est proposé de participer à hauteur de 500 € à ce projet avec, en contrepartie, un encart publicitaire pour la ville et une présentation du bilan de leur aventure à la médiathèque.

**Les commissions réunies, en séance du 25 septembre 2018, ont émis un avis favorable unanime à l'attribution de cette subvention.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 500 € pour ce projet à l'association « Les Poly' Routeurs » ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.**

**POINT N° 16**  
**Modification du seuil de mise en recouvrement des créances non fiscales**

M. Gilbert SCHMITT, adjoint au Maire, précise qu'afin d'optimiser le recouvrement des recettes, le décret 2017-509 du 7 avril 2017 a relevé le seuil de mise en recouvrement des créances locales de 5,00 € à 15,00 €. Ce seuil s'applique aux titres de recettes émis par l'ordonnateur après que l'utilisateur ait bénéficié d'un bien ou d'un service.

Par conséquent, le conseil municipal est amené à se prononcer sur le fait de ne pas émettre les créances de la collectivité en-dessous du seuil de 15,00 € fixé par les articles L1611-5 et D1611-1 du CGCT.

Les titres seront regroupés ou émis de façon pluriannuelle de manière à atteindre le seuil.

**Les commissions réunies, en séance du 25 septembre 2018, ont émis un avis favorable unanime à cette proposition.**

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- relève le seuil de mise en recouvrement des créances locales de 5,00 € à 15,00 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes découlant de cette délibération.

**POINT N° 17**  
**Divers**

**1) Bilan des animations estivales**

M. le Maire remercie tous organisateurs et bénévoles qui ont participé aux animations estivales, et notamment : Fête de la musique, Fol Nuit du Commerce, Nuit tricolore du 13 juillet, Fête de la sorcière, Musicalta, Rouffach en fête, kermesse paroissial, Nuit du Tourisme, Train Gourmand du Vignoble, Mangeurs de Lune, kermesse paroissiale, Fête des associations et Journées du patrimoine.

**2) Bilan des Journées européennes du Patrimoine - 15 et 16 septembre 2018**

Jean-Philippe KAMMERER, adjoint au Maire, dresse le bilan de ces journées.

Elles ont attiré à Rouffach environ 750 personnes, notamment grâce à une météo favorable. Pour la première fois, l'Office du Tourisme s'est installée devant le musée samedi et dimanche après-midi afin d'orienter les visiteurs vers les sites patrimoniaux ouverts au public ainsi que vers les différentes animations programmées.

Environ 500 visiteurs ont été accueillis dans les monuments du centre-ville ouverts pour l'occasion (ouverture du musée, visites guidées de l'église Notre-Dame par la Pastorale du Tourisme, présentation de l'orgue par M. Gérard MICHEL, visites guidées du centre-ville par M. Romain SIRY, ouverture de l'exposition sur la Première guerre mondiale à la médiathèque). Et pour la deuxième année consécutive, le groupe de musique baroque "Les Agréments enchanteurs" s'est produit au musée - en costumes d'époque !

Aux Récollets, outre l'exposition du Conservatoire du Patrimoine religieux et les Archives municipales, M. Jacques Mertzeisen a présenté ses nouvelles découvertes sur la fresque du cadran solaire à un public attentif.

Le concert de musique ancienne donné dans le cloître a attiré une quarantaine de personnes qui ont apprécié ce beau moment. Un répertoire de musiques religieuses de toute l'Europe médiévale, en parfaite adéquation avec le lieu, a été interprété au chant et à la nyckelharpa par la musicienne Anne SCHLICK.

Dimanche, les visiteurs ont pu découvrir un procédé photographique datant des années 1850. Grâce au laboratoire photo installé sur place par le photographe Philippe WOZNIAK, une dizaine de personnes de tous âges a pu repartir avec un portrait sur plaque de verre.

Le Centre hospitalier a connu une hausse de sa fréquentation : une centaine de personnes s'est déplacée pour visiter le parc ainsi que l'Espace histoire du Centre hospitalier (80 visiteurs cette année contre 15 l'an passé).

Jean-Philippe KAMMERER, adjoint au Maire remercie Thérèse Blondé, archiviste et conservatrice du musée, qui a concocté ce programme et tous les participants et bénévoles qui ont contribué à la réussite de ces journées.

**3) M. le Maire précise que le bilan de la rentrée scolaire, et les bilans piscine et camping seront présentés lors du prochain conseil municipal.**

**4) Arrêté préfectoral du 12 septembre 2018 portant enregistrement des activités de la Cave des Vignerons de Pfaffenheim à Pfaffenheim – porté à connaissance**

M. le Maire informe que l'arrêté préfectoral porte sur l'enregistrement de la cave pour l'exploitation d'une installation de préparation et conditionnement de vins au 5 rue du Chai à Pfaffenheim.

Les dispositions de cet arrêté doivent être portées à la connaissance des membres du conseil municipal. Cet arrêté détaille les prescriptions en terme de protection des ressources en eaux et milieux aquatiques, de prévention des nuisances sonores et des vibrations, de prévention des risques technologiques, de surveillance des émissions et de leurs effets qui doivent être mises en œuvre par l'exploitant.

**5) L'enquête publique sur le projet d'aménagement foncier, réalisé sous l'égide du Conseil départemental du Haut-Rhin, se déroulera du 5 novembre au 7 décembre 2018 à la mairie de Rouffach.**

**6) Le Conseil départemental informe que des travaux de renforcement ponctuel des rives se dérouleront sur la RD18 bis entre Rouffach et Niederentzen (liaison RD83/A35)**

La route sera barrée du 22 au 31 octobre 2018.

**7) M. le Maire donne rendez-vous aux élus pour les prochaines manifestations :**

Dans le cadre de la Commémoration de la Grande Guerre proposée par la ville de Rouffach, le spectacle « Vie (de) tranchée » par la compagnie Eutrapelia, aura lieu à la Médiathèque **vendredi 19 octobre 2018 à 20h** – sur réservation ; entrée gratuite.

Concert de solidarité pour l'Abbaye de Marbach – **dimanche 21 octobre à 17h** à l'Eglise Notre-Dame

**8) M. le Maire informe l'assemblée que le Conservatoire des sites Alsaciens lui a remis une découverte archéologique faite sur le site de la réserve naturelle régionale « les Collines de Rouffach ». Il s'agit d'un talon de hache probablement en diorite de 9 cm de longueur environ. Il daterait du néolithique (2<sup>ème</sup> moitié du V<sup>ème</sup> millénaire avant J-C).**

**Cette découverte a été déclarée à la Direction des Affaires Culturelles.**

Cet objet sera inscrit à l'inventaire et exposé au musée du Bailliage.

**9) En conclusion de la séance**, M. le Maire a une pensée pour Charles Aznavour, immense artiste, qui nous a quitté la veille de cette séance, « et pourtant »..., il marche vers d'autres cieux, sans avoir réussi ce qu'il avait écrit à Johnny Haliday « Retiens la nuit »...

**Le conseil municipal prend acte de ces informations, sans observation.**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-Pierre TOUCAS, Maire, clôt la séance à 20h05.